

Image not found or type unknown



separation de corps, deces d'un epoux, dettes

Par **stef31**, le **09/03/2010** à **12:56**

bonjour, mon epouse est moi sommes en procedure de separation de corps. mon compte courant est au plus mal, elle vire sa paye sur un autre compte, mais nous avons encore un compte commun. dans le cas d'un décès d'une partie comme de l'autre, le fait d'avoir un compte commun rendrait il responsable les dettes de l'autre? si ce compte commun etait supprimé, l'etat de mon compte serait il un soucis pour mon epouse?
merci de vos reponses